401

GRILLE DE CALCUL – Impôt sur le revenu imposable

Revenu imposable (ligne 299 de votre déclaration) 3925 81

Si votre revenu imposable inscrit à la ligne 1 (**ci-dessus**)

- n'excède pas 28 030 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne A;

• est supérieur à 56 070 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne C .		Δ		В		C	
Revenu imposable. Voyez les instructions ci-dessus.	2	3925	81				
	- 3	00 000		28 030	00	56 070	00
Montant de la ligne 2 moins celui de la ligne 3	= 4	3925	81				
	X 5	10	5 %	20	%	24	%
Montant de la ligne 4 multiplié par le pourcentage de la ligne 5	= 6	628	13				
	+ 7	0 000	00	4 484	80	10 092	80
Additionnez les montants des lignes 6 et 7. Reportez le résultat à la ligne 401 de votre déclaration. Impôt sur le revenu imposable	= 8	628	13				